

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JANVIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal de la Commune de Neauphle-le-Château  
s'est réuni dans la salle du Conseil Parking de la Place aux Herbes,  
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard JOPPIN, Maire

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Bernard JOPPIN - Le Maire, Michèle TROIZIER, Philippe LEBLOND, Maurice GAUDIN,  
Alain JUND, - Maires-Adjointes, Jean-Philippe AZEMA, Valentine CHERRIERE, Mireille  
DAPOIGNY, Hélène DROUSSENT, Jean-Pierre JULLIEN, Jean-Claude KUENTZ,  
Nadine LE RAY, Jean-Pierre SIMOULIN et Annick VENANT.

**Etaient absents, excusés et représentés**

Agnès KRANTZ-HABERBUSH donne pouvoir à Nadine LE RAY,  
Patricia BERCE donne pouvoir à Philippe LEBLOND,  
Marc LEROY donne pouvoir à Bernard JOPPIN,  
Marc LE GONIDEC donne pouvoir à Jean-Claude KUENTZ,  
Jacques GAURIAU donne pouvoir à Michèle TROIZIER.

**Absents :**

Cécile BLONDEL et Daniel SCHAEFER.

\*\*\*\*\*

**Après avoir nommé Jean-Claude KUENTZ comme secrétaire de séance,  
le Conseil Municipal approuve le compte-rendu 25 novembre 2013.**

**REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – PROPOSITION D'ORGANISATION DES  
TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – TAP – RENTREE 2014 / 2015**

- Vu le décret 2013 – 77 du 24 janvier 2013 relatif aux rythmes scolaires,
- Vu la délibération en date du 4 mars 2013 demandant le report de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de 2014 / 2015,
- Vu les conclusions des réunions de concertation, organisées par Monsieur Le Maire, avec les différents partenaires, Madame ABITBOL – Inspectrice Académique, Mesdames les Directrices des Ecoles Maternelle et Élémentaire, Mesdames et Messieurs les Présidents des Parents d'Elèves, Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations, le personnel communal,

Monsieur Le Maire propose, qu'à compter de la rentrée 2014 / 2015, l'organisation du temps scolaire soit la suivante :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : 5 heures 15 x 4 = 21 heures d'école

7 h30	8 h 30	9 h 15	12 h	14 h	16 h 30	19 h
ALSH	TAP	Temps scolaire	Pause Méridienne	Temps scolaire	ALSH	

Mercredi = 3 heures d'école

7 h30	8 h 30	11 h 30	13 h 30	19 h
ALSH	Temps scolaire	Pause Méridienne	ALSH	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE, à l'unanimité,** à compter de la rentrée 2014 / 2015, l'organisation du temps scolaire telle que proposée.

### **DEMANDE DE PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES CLASSES EXTERNEES A LA BERGERIE DE VILLARCEAUX DU 5 AU 7 MAI 2014**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de classes externées de Madame TOURNESAC (25 élèves de CP) et Madame VANSTEENE (22 élèves de CP et CE1) du lundi 5 au mercredi 7 mai 2014 à la Bergerie de Villarceaux – 95710 CHAUSSY.

Le coût de ce séjour s'élève à 7 285 euros pour 47 élèves soit 155 euros par enfant.

Monsieur Le Maire propose la prise en charge, par la commune, de 50 % du coût du séjour, une participation des familles sera demandée pour un montant de 77,50 euros par enfant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE, à l'unanimité,** la demande de participation des familles pour ces classes externées à la Bergerie de Villarceaux du lundi 5 au mercredi 7 mai 2014 pour un montant de 77,50 euros par enfant.

### **SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire explique qu'il convient :

- à compter de janvier 2014, de supprimer un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- et, à compter de janvier 2014, de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE, à l'unanimité,**
  - de la suppression d'un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et de la création d'un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter de janvier 2014,

- et de la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter de janvier 2014.

**DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU EN TANT QUE « VILLE PORTE » AU PARC NATUREL REGIONAL - PNR - DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE**

Considérant la situation géographique de la ville de Neauphle-le-Château et les objectifs convergents de la commune et du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine et de développement durable,

Vu la réunion de présentation faite par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse au Conseil Municipal,

Monsieur le Maire propose de solliciter le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse pour que la commune de Neauphle-le-Château devienne « ville porte » du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE, à l'unanimité**, la demande d'adhésion de la commune au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en tant que « Ville Porte ».

**VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DES CANTONS DU DEPARTEMENT DES YVELINES.**

Vu le projet de modification des limites des cantons du département des Yvelines transmis par le Préfet au Conseil Général des Yvelines,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **S'OPPOSE, avec 17 voix pour et 2 abstentions** (Agnès KRANTZ-HABERBUSH et Nadine LE RAY), au projet de découpage tel qu'il a été transmis par le préfet au Conseil Général des Yvelines.

Séance levée à 21 h 30 minutes

**Le Maire,**

**Bernard JOPPIN**

